AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0727
FR0013506730-FS0462

26 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2026, la société ArcelorMittal S.A. (24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2026, les seuils de 25% et 20% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 41 372 722 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 17,35% du capital et 17,65% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VALLOUREC hors marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 238 407 393 actions représentant 234 359 146 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société ArcelorMittal en date du 19 mai 2026 et communiqué de la société VALLOUREC en date du 21 mai 2026.